

ANNEXE A LA DELIBERATION

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente annexe a pour objet de satisfaire à cette obligation.

Le Sdis de la Seine-Maritime est un établissement public administratif, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Il est seul compétent pour la gestion des hommes et des moyens affectés aux missions de secours.

1 - Eléments de contexte

Le budget 2021 s'est construit avec des incertitudes notamment sur les surcoûts induits par la crise sanitaire.

De plus, le Sdis de la Seine-Maritime a intégré dans ses prévisions de dépenses la mise en œuvre du décret n°2020-903 du 24 juillet 2020 portant sur la revalorisation de 19 % à 25 % de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels.

2 - Les priorités du budget

Les priorités du budget 2021 sont :

- d'assurer la santé et la sécurité des agents de l'établissement notamment face à l'épidémie de Covid-19,
- de mettre en œuvre les phases travaux des opérations relatives à la Nouvelle Politique Immobilière (NPI) de l'établissement.

La mise en œuvre de ces priorités ne se fera pas au détriment des engagements de gestion du Sdis76. Les plafonds de dépenses de fonctionnement fixés par la convention de partenariat conclue avec le Conseil Départemental pour la période 2018-2021 seront tenus.

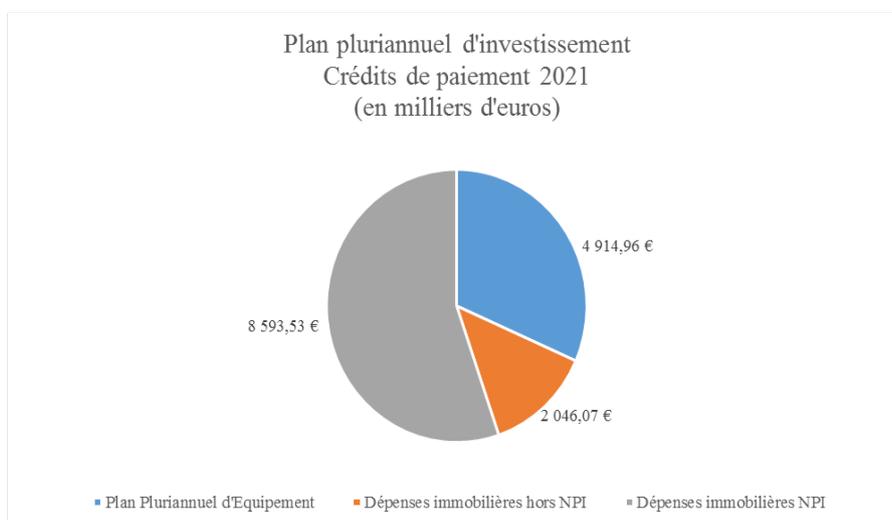
3 - Le budget par grands postes (en € TTC)

Dépenses	BP 2021	% du total	Recettes	BP 2021	% du total
Charge à caractère général	10 324 095,00 €	11,31%	Contribution du Département	46 931 000,00 €	51,42%
Charges de personnel	69 822 806,00 €	76,50%	Contribution Communes et EPCI	36 882 545,00 €	40,41%
Autres charges	1 331 902,00 €	1,46%	Autres participations	1 586 809,00 €	1,74%
Dépenses imprévues	527 744,00 €	0,58%	Autres produits	3 421 184,00 €	3,75%
Total dépenses réelles de fonctionnement	82 006 547,00 €	89,85%	Total recettes réelles de fonctionnement	88 821 538,00 €	97,32%
Opérations d'ordre	9 263 977,00 €	10,15%	Opérations d'ordre	2 448 986,00 €	2,68%
Total des dépenses de fonctionnement	91 270 524,00 €	100,00%	Total des recettes de fonctionnement	91 270 524,00 €	100,00%
Dépenses d'équipement	15 574 555,61 €	81,59%	FCTVA	1 795 876,00 €	9,41%
Remboursement du capital	178 962,92 €	0,94%	Subventions	779 550,00 €	4,08%
Dépenses imprévues	735 600,47 €	3,85%	Emprunt	7 098 702,00 €	37,19%
Total des dépenses réelles d'investissement	16 489 119,00 €	86,38%	Total des recettes réelles d'investissement	9 674 128,00 €	50,68%
Opérations d'ordre	2 598 986,00 €	13,62%	Opérations d'ordre	9 413 977,00 €	49,32%
Total des dépenses d'investissement	19 088 105,00 €	100,00%	Total des recettes d'investissement	19 088 105,00 €	100,00%
Total global	110 358 629,00 €		Total global	110 358 629,00 €	

4 - Les engagements pluriannuels

Le Sdis de la Seine-Maritime a mis en œuvre une gestion des opérations pluriannuelles des dépenses d'investissement selon le mécanisme des autorisations de programmes.

Les crédits de paiement 2021 relatifs aux autorisations de programme se montent au total à 15 555 K €.



Les crédits en lien avec la NPI portent sur les centres d'incendie et de secours (Cis) suivants :

- Réhabilitation du Cis de Montivilliers,
- Reconstruction du Cis le Havre Sud,
- Reconstruction du Cis Duclair,
- Reconstruction du Cis Fécamp,
- Reconstruction du Cis Les Grandes Ventes,
- Reconstruction du Cis Malaunay Montville,
- Reconstruction du Cis Bosc-Le-Hard.

5 - Les indicateurs

En milliers d'Euros	BP 2021
Epargne de gestion	6 773 K€
Epargne brute	6 751 K€
Epargne nette	6 572 K€
En cours de la dette au 01/01/2021	2 387 K€
Capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)	0,35 années
Taux d'épargne brute en %	7,60 %

6 - Les effectifs

Au 1^{er} janvier 2021, la composition des effectifs se présente de la manière suivante :

	2021
Nombre de sapeurs-pompiers professionnels (SPP)	910
Nombre de sapeurs-pompiers volontaires (SPV)	2 869
Nombre de personnels administratifs et techniques (PATS)	246

